

Étaient présents : M. BOUTHEMY André - Maire, FOURRAGE Laurent, DELAHAIE Meddy, GRANDGIRARD Pascal, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, MARTIN Yannick, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise, Mme BOULLERY Coralie.

Étaient absents : M BOUVIER Michel.

Secrétaire de séance : NIEZ Sophie

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du premier conseil municipal et demande s'il y a des questions. Une question est posée par Pascal GRANDGIRARD sur la forme rédactionnelle du procès-verbal en ce qui concernant les travaux initiés par la précédente mandature. Il est indiqué que les travaux seront menés à terme. Cela veut-il dire que le nouveau conseil n'aura pas droit de regard sur les travaux en cours. Mr le Maire souligne que les marchés seront passés après délibération du nouveau conseil.

En l'absence de nouvelles remarques ou question, le compte rendu est approuvé.

## **1. Indemnité des élus :**

Il est précisé que la loi prévoit la possibilité de rémunérer 4 adjoints. Monsieur le Maire souligne qu'en l'état actuel des besoins de la commune et compte tenu du fait que l'état n'apporte plus de dotation à la rémunération des élus, il a été décidé de ne faire appel qu'à 3 adjoints.

Comme pour le précédent mandat, il a été décidé de proposer au vote la reconduction du niveau de rémunération du maire et des adjoints.

A l'unanimité, les indemnités des élus ont été approuvées sur les bases suivantes :

- Mr le Maire : 31% de l'indice 1015, soit 1178.46 € bruts
- Les trois adjoints : 8.25 % de l'indice 1015, soit 313.62 € bruts.

## **2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS ET INSTANCES PARTENAIRES.**

Vitré Communauté a besoin que l'on nomme 1 conseiller pour participer à la commission intercommunale des impôts directs.

Il a été décidé à l'unanimité de confier cette représentation à André BOUTHEMY

Il convient également que le Conseil nomme un représentant de Cornillé à la commission d'évaluation des charges transférées. André BOUTHEMY propose sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, André BOUTHEMY est élu à l'unanimité.

Nomination d'un représentant à la commission de développement économique. Mme Françoise BUSSON s'est portée candidate. Elle est élue à l'unanimité.

Il convient également de nommer un représentant de la commune au RPI. Laurent Fourrage pose sa candidature. Il est nommé à l'unanimité.

### **3. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION :**

M. le Maire propose de plafonner le nombre de formations annuelles payantes auquel peut postuler chaque élu. Il est proposé de fixer le plafond à quatre sessions par élu et par an.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. PRÉSENTATION DU SITE INTERNET.**

M. Bruno DELALANDE présente le projet de site qu'il a créé. Le site n'est pas encore officiel et opérationnel. Il devrait fonctionner à compter de début juin. Les mises à jours ne seront accessibles qu'aux membres de la commission « communication » ainsi qu'aux Maires, adjoints et personnel administratif de la commune.

Pour le moment ce site est hébergé par un site gratuit mais de ce fait de la publicité s'affichera lors de l'utilisation. La commission va étudier la possibilité de payer une redevance afin d'avoir une version sans publicité.

Il est décidé de communiquer sur la création de ce site via Ouest France et le Journal de Vitré ainsi que par voie d'affichage lors des élections européennes.

### **5. DEVIS POUR SUPPORT DE COMMUNICATION**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il est envisagé de poser deux panneaux d'affichage sur le mur face à la mairie. Deux devis nous ont été transmis. Le Conseil vote l'acquisition de deux panneaux auprès de la sté Self Signal, le prix unitaire du panneau est de 775.36 € ht la prestation totale ( panneaux et signalétique ) s'élève à 1958.72€ HT soit 2350.46 e ttc.

Pour éviter l'affichage sauvage aux entrées de Cornillé, il est proposé de faire l'acquisition de deux panneaux permettant l'affichage de banderoles à fixer à l'entrée du bourg, et en sortie, direction St Didier. Le conseil approuve ce projet demande que des devis soient fournis pour étude.

Afin de compléter l'aménagement du bourg, il est proposé de poser deux panneaux informatifs sur la pierre à crier et sur la fontaine (parking devant la petite salle communale). Des devis ont été demandés.

Il est proposé également, dans le cadre du plan de sauvegarde, de faire l'acquisition d'un Journal Electronique d'Information. Après étude, la meilleure offre émane de la société Elancités pour un montant de 4103,70 €ht le panneau auquel il faut ajouter la maintenance, la livraison.

Le conseil est d'accord pour poursuivre les négociations et l'étude du dossier.

### **6. DEVIS DEFIBRILLATEUR**

8 offres ont été obtenues. 2 entreprises ont été retenues compte tenu du prix et du

SAV.

Le devis de l'entreprise NOVALIDA est retenu à l'unanimité.

Achat 2710, 92 € HT

Remplacement des kits d'électrodes enfant (179 €) et adulte (149 €) tous les 4 ans.  
Appareil garanti 8 ans.

## **7. VENTE IMMOBILIERE LA CHAPELLE 2**

Le conseil municipal a été sollicité par un notaire afin d'autoriser la vente d'une maison dans le lotissement la chapelle 2 alors que cette maison a moins de 5 ans et que le cahier des charges prévoyait qu'aucune vente ne pouvait avoir lieu dans les 5 ans suivant l'acquisition.

Compte tenu de la situation familiale particulière, le Conseil municipal autorise la vente de ce lot.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre du concours de palets communal, la mairie a été sollicitée par l'association afin d'acquérir un challenge. Le conseil valide l'acquisition du trophée pour la somme de 79 €.

Vidange des lagunes : Après étude des devis, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise VEOLIA pour la somme de 31 493.60€ ht soit 37 792.32 € ttc, ce qui fait un coût de 41,44 €HT le mètre<sup>3</sup> de boues traitées.

Réforme scolaire : suite à la possibilité d'aménager les temps de TAP, le RPI et l'AIAJ optent pour que ces temps d'activité soient regroupés sur une après-midi, le mardi afin de permettre de limiter le nombre d'encadrants et le coût.

Les cours se termineront le mercredi à 11h45.

Laurent Fourrage est élu en tant que titulaire au SIMEVAL ;

La séance est levée à 23h00,

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 5 Juin à 19h30.